

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Bitam : quatre sites d'exploitation illégale de bois démantelés

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

QUATRE sites d'exploitation illégale du bois ont été démantelés à Bitam, dans le département du Ntem, par les agents du cantonnement des Eaux et Forêts. C'était à la faveur d'une mission conjointe menée depuis deux mois (novembre et décembre 2022) avec l'appui des membres de l'ONG Conservation Justice. Le padouk, le belinga et le dabema sont les différentes essences

exploitées sur ces espaces. Le premier site a été localisé sur l'axe Melen-Effack-Bibeigne. Il était exploité par sieur Bekono, ressortissant camerounais en situation irrégulière au Gabon, confie une source proche du dossier. Ce dernier ne disposait d'aucune autorisation préalable de l'administration publique. Toute chose à l'origine de la saisie de ses outils de travail et du bois abattu. Lors de son audition au cantonnement des Eaux et Forêts, l'exploitant illégal a déclaré qu'il aurait aménagé deux sites sur les quatre iden-

tifiés. En plus d'être en partenariat d'affaires avec un agent des forces de police nationale (FPN) en service au commissariat de Bitam. Le troisième site illégal a été découvert au village Essatop. Un ressortissant de ce village, bénéficiaire d'une autorisation de sciage, était en activité sur cet espace non autorisé. Quant au dernier site, il a été localisé au village Okoralene où deux personnes exploitaient une coupe illégale. Ils ont également été entendus par les Eaux et Forêts.



Photo: AEE

Une vue d'un site d'exploitation illégale de bois découvert.

Faux élève du lycée technique : Steven Essika attend d'être fixé sur son sort

G.R.M
Libreville/Gabon

LE 5 décembre dernier, Steven Essika, 18 ans, avait comparu devant le Tribunal correctionnel de Libreville pour s'être introduit, le 18 novembre, au sein du Lycée technique national Omar Bongo (LTNOB), vêtu de l'uniforme de cet établissement situé dans la commune d'Owendo. Alors qu'il n'y apprend pas. Devant la juridiction précitée, il avait confessé que son intention était de participer aux troubles dans ce lycée à la réputation sulfureuse. Et qu'il n'est pas à son premier acte, car appartenant à un groupe de jeunes délinquants qui profitent des mouvements d'humeur des élèves pour commettre des actes de violence dans les lycées et collèges de la capitale. Malheureusement il a été démasqué et arrêté par la direction du lycée technique national Omar-Bongo, avant d'être mis à la disposition de la Brigade anticriminalité (BAC). Après le récit du jeune homme, le Ministère public avait requis six mois d'emprisonnement ferme à son encontre. En application des dispositions de l'article 143 du Code pénal gabonais. Le délibéré ayant été remis au



Photo: GRM

Steven Essika dont les révélations ont choqué.

lundi 19 décembre dernier – lequel n'a pu être prononcé à cause du débrayage des magistrats –, on peut dire que Steven Essika retient son souffle, lui qui a déjà passé un mois en détention préventive. Le Tribunal correctionnel sui-

vra-t-il le réquisitoire du Ministère public pour que cela interpelle d'autres jeunes délinquants? Ou bien il se montrera clément envers Steven Essika qui, selon ses propres aveux, n'est pas un délinquant primaire?

Port-Gentil : deux maisons réduites en cendres à Bornave



Photo : Jean Paulin Allogho

Ce qui reste des deux maisons parties en fumée au quartier Bornave, à Port-Gentil.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

DEUX maisons en planches viennent de partir en fumée, derrière le marché Josaphat-Rapontchombo, au lieu communément appelé Bornave, dans le 1er arrondissement de la commune de Port-Gentil. Il ressort qu'au moment du drame survenu faits vers 13 heures, les occupants des deux maisons étaient absents. Aussi a-t-il fallu que les voisins venus en renfort défoncent la porte de la première habitation, dans le but de freiner la progression du feu. Mais en vain! Selon les informations recueillies sur place, l'occupant de la maison de la-

quelle serait parti le brasier soutient que sa bouteille de gaz était vide depuis 3 mois. Alors que son voisin mitoyen laisse entendre qu'il n'en a pas du tout. Toute chose qui exclut d'emblée l'idée d'une marmite oubliée sur le feu. Mais qu'est-ce qui a bien pu provoquer cet incendie? Le feu serait-il d'origine criminelle? L'un des occupants aurait-il abandonné un mégot de cigarettes par terre avant de sortir? Impossible, aujourd'hui, de donner des réponses cohérentes à toutes ces interrogations. Toutefois, le feu a tout ravagé sur son passage. N'eût été l'intervention des sapeurs-pompiers, d'autres maisons situées non loin de l'incendie auraient connu le même sort.